

CARTE D'IDENTITE PERSONNE MINEURE

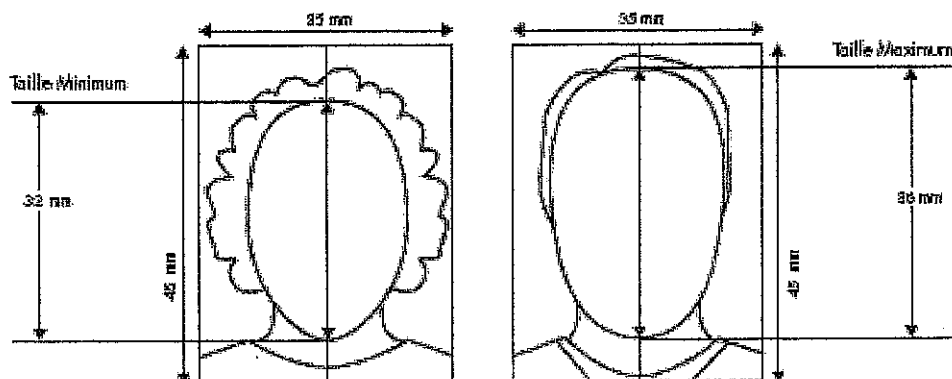
❖ L'enfant DE PLUS DE 12 ANS, doit être présent lors du RDV, pour la prise d'empreinte

- Pour une première demande de carte d'identité et pour les cartes périmées de plus de 2 ans :
 - Fournir une copie intégrale d'acte de naissance du mineur de moins de 3 mois
- 2 photos d'identités identiques et récentes sur fond gris clair ou bleu (FOND BLANC INTERDIT)
 - Visage dégagé, ne pas sourire
 - Retirer les lunettes de vue, format 35 x 45 mm
- Carte d'identité du représentant légal / titre de séjour et livret de famille
- Ancienne carte d'identité de l'enfant
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF- GDF-TEL PORTABLE/FIXE)
- En cas de séparation des parents :
 - Jugement de divorce complet fixant les conditions d'exercice d'autorité parentale sur le mineur

En cas de perte ou de vol fournir les pièces supplémentaires :

- Timbre fiscal à 25€ (à retirer au Centre des Impôts de LONGWY ou dans un bureau de tabac)
- Déclaration de PERTE (à établir en Mairie)
- Déclaration de VOL (à établir au Commissariat)

TAILLE REGLEMENTAIRE DES PHOTOS A FOURNIR



CARTE D'IDENTITE PERSONNE MAJEURE

Mairie de REHON

- **Première demande de carte d'identité** et pour les **cartes périmées de plus de 2 ans** :
 - Fournir une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois

Pour les naissances à l'étranger : à demander au Service Central de l'Etat Civil – 44 941 NANTES CEDEX

Pour les personnes naturalisées : document prouvant la nationalité française (certificat de nationalité française, décret de naturalisation)

- Pour les cartes **NON** expirées de moins de 2 ans :
 - Connaître l'état civil de vos parents (nom, prénoms, date et lieu de naissance de votre mère et père)
- 2 photos d'identités identiques et récentes **sur fond gris clair ou bleu** (FOND BLANC INTERDIT)
 - Visage dégagé, ne pas sourire
 - Retirer les lunettes de vue, format 35 x 45 mm
- Justificatif de domicile de **moins de 3 mois** à votre nom (EDF- GDF- TEL PORTABLE/FIXE)
Les personnes domiciliées chez un tiers : fournir une facture de l'hébergeant + attestation sur l'honneur + copie de sa pièce d'identité
- Ancienne carte d'identité / titre de séjour et le livret de famille
- Pour les femmes désirant garder leur nom d'épouse en nom d'usage ou changer d'état civil fournir :
 - Jugement de divorce complet
 - Acte de mariage avec la mention apposée - livret de famille

En cas de perte ou de vol fournir les pièces supplémentaires :

- Timbre fiscal à **25€** (à retirer au Centre des Impôts de LONGWY ou dans un bureau de tabac)
- Déclaration de PERTE (à établir en Mairie)
- Déclaration de VOL (à établir au Commissariat)

TAILLE REGLEMENTAIRE DES PHOTOS A FOURNIR

